

# **SOLUTIONS 30 S.E.**

Société européenne  
Siège social : 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 179097

---

**Projet des résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire  
appelée à se tenir le 16 mai 2014 à 11heures.**

---

**Première résolution : Présentation du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.**

Après avoir pris connaissance du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013, l'assemblée générale approuve le rapport du directoire, les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

**Deuxième résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 avec un résultat d'exercice de 329.619,62 EUR.

**Troisième résolution : Affectation du résultat.**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice réalisé au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 d'un montant de 329.619,62 EUR de la manière suivante :

- Une somme de 124.294,80 EUR est affectée au compte « Réserve légale » qui se trouve porté de 372.886,00 EUR à 497.180,80 EUR, atteignant ainsi le dixième du capital social ;
- Le solde, soit 205.324,82 EUR, est affecté au compte « Report à nouveau ».

**Quatrième résolution : Présentation du rapport consolidé de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.**

Après avoir pris connaissance du rapport consolidé de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013, l'assemblée générale approuve le rapport consolidé de gestion du directoire, les observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

# **SOLUTIONS 30 S.E.**

Société européenne  
Siège social : 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 179097

**Cinquième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.**

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

**Sixième résolution : Décharge à accorder aux membres du directoire, aux membres du conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises agréé pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.**

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du directoire, aux membres du conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises agréé pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

**Septième résolution : Ratification du transfert de siège de la société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.**

L'assemblée générale décide de ratifier la décision prise par le conseil de surveillance de transférer le siège de la société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

**Huitième résolution : Ratification de la nomination de la société OSCONSEIL, représentée par Monsieur Olivier SICHEL, comme nouveau membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans.**

L'assemblée générale décide de ratifier la nomination de la société OSCONSEIL, représentée par Monsieur Olivier SICHEL, comme nouveau membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, conformément à l'article 14.2 des statuts.

**Neuvième résolution : Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.